CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur Maxence LEMOINE, Maire.

Présents : M LEMOINE Maxence, le Maire, M DORMOY Denis, Mme HURAUX Carine, M DAMPEYROUX Michel, Mme JEANNIN Violaine MM LAMONTRE Jean-François, LAFFERT Michel, KEMPF Jean-Marie, RIZAUCOURT Pascal, Mme BATIER Odile, M. MONGINOT Régis, Mmes CAUDRON Stéphanie, BIDAUT Fabienne, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, RIONDE Adeline et BARBARY Martine.

Excusé(s) ayant donné procuration :
- M. ANSART Alexandre à M. DORMOY Denis.
- Mme RECZKOWICZ Manon à Mme DORMOY Sophie.

Secrétaire de séance : M. LAMONTRE Jean-François. Nommé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La session est ouverte sous la présidence de M. Maxence LEMOINE qui demande à l'assemblée du Conseil Municipal et au public présent d'observer une minute de silence en mémoire du Docteur Jean-Michel FLAMERION brutalement décédé le 24 Septembre 2026.

Après cet hommage respectueux, il effectue l'appel nominal des conseillers puis rappelle l'ordre du jour de ce Conseil.

1) Approbation du procès-verbal de la session du 08 Septembre 2026.

Le procès-verbal reçoit l'approbation unanime du Conseil Municipal.

2.1) Election du Maire délégué de Roôcourt-la-Côte.

Avant de procéder à cette élection, M. le Maire nomme, suite à la disparition du Dr Jean-Michel FLAMERION, Mme Martine BARBARY, suppléante de la liste municipale, au poste de conseillère du Conseil Municipal de Bologne.

Monsieur Maxence LEMOINE rappelle que suite au décès de Monsieur Jean-Michel FLAMERION, Maire Délégué de Roôcourt-la-Côte, il convient de le remplacer dans ses fonctions.

M. le Maire fait part au Conseil de la candidature de M. Pascal RIZAUCOURT à l'élection du Maire délégué de Roôcourt-la-Côte et demande si d'autres membres du Conseil souhaitent postuler. Aucun autre candidat(e) ne se manifeste après un délai d'attente suffisant.

Afin de procéder au vote à bulletins secrets de l'élection du Maire délégué de Roôcourt-la-Côte, M. le Maire demande que soient nommés deux assesseurs. Mme Violaine JEANNIN et M. Michel LAFFERT se proposent.
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,
M. Pascal RIZAUCOURT est candidat(e) à la fonction de Maire Délégué de Roôcourt-la-Côte.
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :19
- bulletins blancs ou nuls :2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : oui

A obtenu :
- M. Pascal RIZAUCOURT : 17 dix-sept voix

M. Pascal RIZAUCOURT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de la commune de Roôcourt-la-Côte. et félicité par le Conseil.

M. le Maire lui remet son écharpe tricolore. L'instant est immortalisé par plusieurs photos.

3.1) Montant des indemnités du Maire délégué de Roôcourt-la-Côte.

M. le Maire rappelle au Conseil que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux de l'indemnité du Maire est fixé, de droit à 28,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M. Pascal RIZAUCOURT, Maire délégué de Roôcourt-la-Côte, souhaite, dans un esprit d'équité, bénéficier du même taux indiciaire que M. le Maire délégué de Marault et les adjoints du Conseil. Ce taux étant inférieur à celui précité.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de quatre Adjoints ;
Vu la délibération n°53-10-26 portant élection du Maire délégué de Roôcourt-la-Côte ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;
Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit à 28.1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
Considérant la volonté de M. Pascal RIZAUCOURT Maire délégué de la commune de Roôcourt-la-Côte, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De fixer, à compter du 08 octobre 2026 date d'installation du Maire délégué de Roôcourt-la-Côte, comme suit dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
 - Maire- délégué de Roôcourt-la-Côte : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

A l'unanimité, 19 voix POUR.

3.2) Cession du lot N° 9 du lotissement la Champagne 3ème et 4ème tranches.

M. le Maire informe le Conseil de la vente du lot N° 9 du lotissement la Champagne à M. SOYER Paul et Mme RAGOT Ophélie. Cette parcelle d'une superficie de 876 m² est cadastrée AK 155.
M. Denis DORMOY apporte en complément d'information qu'il s'agit de la douzième parcelle vendue par la commune depuis 2022, dont quatre prochainement au bailleur social Hamaris.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
M. le Maire informe l'assemblée de la vente du lot n°9 du lotissement la Champagne à M. SOYER Paul et Mme RAGOT Ophélie.
En application de la loi SRU, le cabinet KOLB, expert géomètre habilité, a réalisé le bornage de la parcelle cadastrée AK N°155, d'une superficie totale de 876 m² conformément à l'article L. 111-5-3 et de l'article L. 316-3-1 du Code de l'Urbanisme.
Le montant TTC est fixé à 51 782,11 € soit 43 151,76 € HT (49.26 €/m² HT), conformément au prix fixé par le Conseil Municipal dans sa séance du 4 novembre 2011.
Afin de permettre la rédaction de l'acte de vente par Me Franck HOFFMANN, M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.
Le Conseil Municipal unanime décide :

- D'accepter la cession de ce lot comme énoncé ci-dessus.
- D'autoriser M. Maxence LEMOINE, le Maire ou M Denis DORMOY 1er Adjoint de signer tout document en rapport avec cette cession.

A l'unanimité, 19 voix POUR.

4) Informations diverses.

M. le Maire indique au Conseil que le pont du Pyroligneux a été inauguré le Lundi 28 Septembre 2026 en présence de M. Nicolas LACROIX, Président du Département, du Directeur de cabinet de Mme la Préfète, de Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, membre du Conseil Départemental, des Maires des communes voisines, des membres du Conseil Municipal de Bologne, de la majorité des sociétés ayant effectué les travaux et du public. M. le Maire a demandé l'observation d'une minute de silence en mémoire du Dr Jean-Michel FLAMERION brutalement décédé quatre jours auparavant. Dans leurs allocutions les différents intervenants ont souligné leur grande satisfaction de constater que l'exécution des travaux a été réalisée dans le respect du patrimoine architectural local. M. le Maire souligne à l'intention de notre assemblée que d'un point de vue financier, la commune a bénéficié de subventions à hauteur de 80 % (le maximum) et surtout sans application d'un coefficient de vétusté de l'ouvrage considéré.

Autre point, la nouvelle médiathèque dont les travaux sont pratiquement achevés. Ils ont été réalisés par des sociétés haut-marnaises, à l'exception du mobilier spécialisé, et les services techniques de la commune. Mme Violaine JEANNIN indique que l'inauguration est prévue le samedi 07 novembre à 14h00 et qu'un spectacle du groupe Diseurs d'Histoires aura lieu à la salle des fêtes de Marault à 17h30.

Le budget 2027 prévoit une enveloppe de 24 000 € TTC pour les travaux de voirie. Ceux-ci comprendront la réfection à Bologne du trottoir entre la boulangerie et le croisement de la rue de la Piscine, reprise du trottoir droit de la rue de Verdun et à Roôcourt-la-Côte, des travaux seront effectués rue de l'Orme.

Tour de table des élus

Denis DORMOY :

- Informe les membres du Conseil que la réfection du parking de la gare est terminée et que des gabions qui recevront prochainement des couvertines, ont été disposés afin de délimiter des emplacements de stationnement, le traçage au sol ne pouvant intervenir que dans quelques mois. Cinq places sont actuellement réservées aux résidents. Il est aussi prévu de planter plusieurs arbres afin de « verdir » le parking, le choix se porte actuellement sur des muriers blancs.

Stéphanie CAUDRON :

- Fait remarquer que les vestiaires du terrain de foot sont restés à plusieurs reprises allumés (au-delà de 1h30 du matin) et qu'il faut remédier à cet état de fait et de gaspillage énergétique. En outre, il advient que des poids-lourds stationnent également de nuit sur le chemin du stade avec risque de détérioration de cette voie goudronnée.

Adeline RIONDE :

- Souligne que l'opération « Nettoyons la Nature » s'est correctement déroulée et que les sacs de déchets ont pratiquement rempli la benne du camion.

Carine HURAUX :

- Confirme les dires d'Adeline RIONDE sur cette opération. Elle souligne qu'il convient de reconnaitre l'excellent travail fourni par les services techniques de la commune dans la réalisation des travaux de la nouvelle médiathèque. Elle a constaté ainsi que d'autres membres du Conseil que bien souvent le préau de l'école reste partiellement allumé de nuit. L'idée est émise que l'horloge de commande ne sont pas correctement réglés.

Odile BATIER :

- Signale à nouveau que le lampadaire de l'entrée de l'allée du château clignote, état de fait depuis plusieurs mois et déjà signalé au secrétariat par le maire délégué pour intervention de la société en charge de ce type de réparation. En outre, des locataires de la salle de convivialité de Marault lui ont signalé qu'il serait judicieux que cette salle dispose de rideaux ou autres moyens occultants afin que les projections des événements familiaux soient plus visibles. Note est prise.

Violaine JEANNIN :

- Signale que le mur d'enceinte de l'école primaire côté entrée principal parking Georges Sand présente par endroits certaines faiblesses auxquelles il doit être remédié pour éviter toute aggravation supplémentaire.

Jean-François LAMONTRE :

- Approuve le visuel du logo de la nouvelle médiathèque à la fois moderne et coloré ainsi que la sobriété de son inscription. Il renouvelle aussi toute sa confiance à Pascal RIZAUCOURT nouvellement élu Maire délégué de Roôcourt-la-Côte.

Pascal RIZAUCOURT :

- Signale que dans la salle de convivialité de Roôcourt-la-Côte deux tubes dépassent en partie basse d'un mur intérieur et risquent de provoquer des blessures aux jambes. Il serait utile qu'ils soient protégés par un caisson ou tout autre moyen.

Jean-Marie KEMPF :

- Signale qu'un lampadaire situé rue de la Piscine au niveau du cabinet des kinésithérapeutes ne fonctionne pas correctement et nécessite une intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 13.

Fait à Bologne,
Le 12 Octobre 2026.

Le secrétaire de séance,
LAMONTRE Jean-François

Le Maire,
LEMOINE Maxence